

Motion des sections du CNAP concernant la Loi de Programmation de la Recherche

Mars 2021

Les sections Astronomie-Astrophysique, Terre Interne et Surfaces Continentales Océan Atmosphère du CNAP, entendent marquer leur soutien à la motion émanant du Conseil scientifique de l'Institut National des Sciences de l'Univers sur la Loi de Programmation de la Recherche.

En tant qu'instances responsables du recrutement, du suivi et de l'évaluation de chercheurs-enseignants du corps du CNAP (Recherche – Observation – Enseignement), nous adhérons totalement au constat que ce texte de loi ne paraît pas de nature à répondre aux besoins et aux ambitions pourtant clairement annoncées de 'réinvestissement massif dans la recherche publique' et de 'réarmer notre système public de recherche afin de lui donner les moyens de relever les défis scientifiques d'aujourd'hui et de demain'.

Nous partageons les préoccupations du CSI de l'INSU concernant l'absence de réinvestissement massif effectif et l'extension du mécanisme de financement par appel à projet au détriment du financement régulier des laboratoires. Nous insistons sur le fait que ce n'est pas le principe de financement sur appel à projets que nous récusons, mais bien sa généralisation à tous les niveaux de financement. Nous reconnaissons qu'il peut jouer un rôle d'accélérateur pour une thématique arrivée à un certain degré de maturité. Mais en revanche, ce mode de financement nécessairement limité dans le temps n'est pas adapté pour structurer le développement de ces thématiques sur le long-terme. Sa généralisation à la majeure partie des financements conduit inéluctablement à une perte de temps excessive (rédaction, évaluation, rapports), à une raréfaction de la diversité des axes de recherche et à la nécessité pernicieuse d'enchaîner artificiellement projet sur projet pour permettre à une thématique de survivre.

De même, notre connaissance des dossiers de candidature au recrutement et de suivi d'activité des personnels du CNAP nous conduit à nous interroger régulièrement sur l'attractivité de la recherche, notamment auprès des étudiants et jeunes chercheurs et sur la précarité de leur situation. Cette expérience nous conduit à constater que l'attractivité pour les carrières scientifiques existe encore et nous pouvons nous féliciter de recrutements de grande qualité. Pourtant, nous sommes bien au fait des difficultés affrontées par les candidats et les jeunes chercheurs. Le niveau de rémunération proposé, inférieur à la norme Européenne, n'est clairement pas un point d'attractivité. S'engager, à presque trente ans, dans plusieurs années de précarité et de forte mobilité avant la possible obtention d'un poste est un investissement fort qui mérite d'être reconnu et soutenu. Améliorer cette reconnaissance et ce soutien doit évidemment être une priorité si l'on veut consolider l'attractivité des carrières de recherche. Mais force est de constater que ce qui fait encore aujourd'hui l'attractivité de la recherche en France, c'est justement la possibilité d'obtenir un poste pérenne et d'inscrire son travail au sein d'équipes locales et de communautés nationales structurées avec des collaborations internationales. C'est aussi la possibilité de pouvoir orienter sa recherche sur différentes échelles de temps, en fonction de sa propre analyse des questions scientifiques actuelles et des opportunités programmatiques nationales et internationales portées par des communautés larges.

Le texte présenté prévoit d'accroître l'attractivité des carrières en mettant en place, pour une partie des postes disponibles (jusqu'à 25%), de nouveaux dispositifs de recrutement et de progression de carrière qui relèveraient de comités ad'hoc et non plus des sections. Ces recrutements inspirés des

tenure tracks américains seraient dotés d'un environnement financier spécifique et d'une possibilité de progression de carrière 'simplifiée'. Outre le fait que dans cette mesure, le travail d'évaluation et de sélection des sections comme celles du CNAP apparaît, au lieu d'une richesse, comme une lourdeur administrative dont il convient de se défaire pour 'simplifier' le recrutement et la promotion, nous sommes surtout frappés par l'écho très négatif que le texte donne de fait sur les 75% des recrutements restants. En ce sens ce texte dégrade l'attractivité contrairement à son objectif initial.

Nous affirmons que l'ensemble des candidats recrutés à l'heure actuelle par les voies existantes (et notamment par les sections du CNAP) sont excellents et qu'il est important d'offrir à ces candidats des environnements à la hauteur des attentes placées en eux. Ces recrutements sont effectués par des pairs, avec un souci de transparence et de renforcement de la structuration nationale. Pour tous ces candidats, renforcer l'attractivité des professions de recherche passe non seulement par la revalorisation des salaires des jeunes chercheurs, mais aussi par la revalorisation des carrières dans lesquelles ils s'engagent ainsi que dans les conditions de financement dans lesquelles ils devront mener leur recherche.

Nous voudrions également souligner notre attachement aux spécificités de notre corps, à savoir les activités d'enseignement et de service à la communauté via les Services Nationaux d'Observation. - Les observations sont des actions sur le long terme : celles d'aujourd'hui nourriront la science de demain et la sécurisation des systèmes d'observation permettra de répondre aux défis scientifiques et sociétaux à venir. On ne peut pas confier ces tâches fondamentales à des emplois précaires sur contrat. La nature même des tâches d'observation nécessite des postes pérennes garants d'une transmission des savoir-faire.

La transmission des savoirs et des outils de la recherche auprès des étudiants est une composante qui ne peut être que très proche de l'activité de recherche. Nous nous inquiétons donc de la voir apparaître comme une variable d'ajustement, une activité dont on 'dispenserait' les chercheurs considérés comme les plus performants en recherche et dont on chargerait d'autres. Au-delà des modulations de service temporaires nécessaires à une bonne harmonisation des efforts, nous tenons à réaffirmer l'importance et la complémentarité des activités de recherche et d'enseignement.

Enfin, l'activité scientifique est portée par des collaborations larges, qui nécessitent un travail de coordination nationale et internationale ainsi que l'adhésion d'un grand nombre d'individus à un projet commun. Ce type de projet ne repose pas sur un individu, aussi 'excellent' soit-il mais sur un grand nombre de contributeurs qui doivent pouvoir s'engager à tenir leur rôle et savoir que chacun sera reconnu. La tendance à chercher l'excellence dans un individu plutôt que dans des équipes conduit naturellement les chercheurs qui sont responsables de l'évolution de leur carrière à un individualisme qui n'est pas favorable à la coordination de nos communautés ni compatible avec les besoins d'une large coopération.

Les membres des sections AA/TI/SCOA du CNAP